



## OBLIGATIONS DES SOLDATS DU MAINTIEN DE LA PAIX

### RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES MISSIONS



Bureau des affaires militaires

## OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- Respectez les engagements pris dans le cadre du mémorandum d'accord entre l'ONU et le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police sur le respect de l'environnement et la gestion des déchets\*:
- Attachez-vous à appliquer intégralement les politiques et procédures des Nations Unies relatives à l'environnement et à la gestion des déchets dans les missions telles que présentées lors des formations initiales ou préalables au déploiement.
- Respectez la règle consistant à « ne pas nuire » au milieu local, notamment à la faune et à la flore indigènes.
- Lors du départ, laissez le site et l'environnement physique dans l'état où ils se trouvaient initialement.
- N'abandonnez pas de débris dans l'enceinte de la base ni en patrouille.
- Prenez des mesures concrètes pour économiser l'eau et l'énergie, réduire et trier les déchets.
- Gérez correctement les déchets dangereux et les eaux usées que vous produisez.
- Privilégiez autant que possible le recours aux énergies renouvelables.

Signalez au plus vite tout incident environnemental à l'unité Environnement ou aux points focaux Environnement de la mission :

Courriel : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

\*Selon les termes de l'article 7

## GESTION DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



- Évaluez régulièrement la qualité de l'eau potable pour protéger la santé et la sûreté du personnel.
- Traitez systématiquement toutes les eaux usées et les boues résiduelles avant de les rejeter dans l'environnement.
- Contrôlez et entretenez régulièrement les installations de traitement des eaux usées (fosses septiques, bacs à de graisses, regards) pour garantir leur bon fonctionnement et éviter tout débordement.
- Empêchez les eaux de pluie de ruisseler dans le réseau de traitement des eaux usées pour éviter tout débordement.
- Installez des dispositifs d'économie d'eau dans les camps (réducteurs de débit, mousseurs sur les robinets et douches, toilettes à chasse double, etc.).
- Pour réduire votre dépendance au système d'approvisionnement principal, utilisez d'autres sources d'eau (exemples : collecte des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées pour le lavage des véhicules, l'alimentation des chasses d'eau et le contrôle des émissions de poussière, etc.).

## ÉCONOMIES D'EAU : AVEZ-VOUS LES BONS RÉFLEXES ?



Fermez toujours les robinets



Signalez toute fuite aussi petite soit-elle



Utilisez de l'eau recyclée pour laver les véhicules et l'arrosage



Utilisez le bouton « économie » dans les toilettes à chasse double



Prenez des douches rapides

## INTERDICTION

- De rejeter ou déverser dans l'environnement des eaux-vannes et des eaux ménagères non traitées.
- De rejeter dans l'environnement sans traitement préalable les eaux usées contaminées par des hydrocarbures et/ou par des huiles de cuisine.
- De rejeter du carburant et des huiles de moteur usagé(s) dans un fossé de drainage, un cours d'eau, un aquifère ou une fosse septique pour lutter contre les odeurs ou la prolifération des moustiques.
- De rejeter des objets (ustensiles, textiles, etc.) dans le système de traitement des eaux usées.



UNITÉ

NIVEAU INDIVIDUEL

## GESTION DE L'ÉNERGIE

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



- Informez-vous sur votre consommation d'énergie et efforcez-vous de réduire votre empreinte énergétique.
- Fermez les portes et les fenêtres quand la climatisation est allumée.
- Évitez d'utiliser ou remplacez les climatiseurs contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone.
- Optimisez la production d'électricité :  
dimensionnez correctement et synchronisez vos générateurs ; et raccordez-vous à des réseaux d'électricité issue d'énergies renouvelables lorsque cela est possible.
- Améliorez l'efficacité énergétique de votre logement et votre lieu de travail :  
protégez-vous mieux contre l'ensoleillement, améliorez l'isolation, faites installer une double toiture, plantez des arbres, tc.

## ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : OÙ EN ÊTES-VOUS ?



Éteignez les lumières, la climatisation et les appareils électriques



Évitez de laisser tourner le moteur des véhicules lorsqu'ils sont à l'arrêt



Dans les pays chauds, réglez votre thermostat à 23°C au minimum



Signalez les déversements accidentels et les fuites, aussi petits soient-ils



Conduisez moins : faites du covoiturage, du vélo ou marchez autant que possible

### PRÉVENTION DE LA POLLUTION PAR LES CARBURANTS ET LES LUBRIFIANTS

- Manipulez les carburants, huiles de moteur et lubrifiants avec précaution pour éviter tout déversement accidentel.
- Installez des bassins de rétention et/ou des plateformes avec bermes surélevées d'une capacité suffisante au droit de toutes les citernes et fûts de carburant, points de collecte de carburant et générateurs (prévoir dans les plans si possible un séparateur d'hydrocarbures et un toit pour abriter les installations).
- Veillez à ce que le sol des ateliers et des stations de lavage dispose d'un revêtement de protection et que les eaux collectées soient dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures si elles sont ensuite rejetées dans
- Faites en sorte que les carburants/huiles de moteur usagés collectés soient convenablement stockés en attendant leur élimination.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de rejet d'huile de moteur usagée ou de carburant dans un fossé de drainage, un cours d'eau, un aquifère, une fosse septique ou une station d'épuration.

## GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



- Veillez à ce que tous les déchets et équipements soient mis au rebut comme il convient et conformément au cadre de gestion de l'environnement. (Par exemple, après une patrouille, rapportez au camp vos bouteilles en plastique vides pour qu'elles soient éliminées correctement.)
- Bannissez les produits en plastique à usage unique (sacs, couverts, bouteilles ou gobelets).
- Triez et stockez vos déchets (y compris les déchets dangereux) afin qu'ils soient recyclés ou éliminés de façon appropriée. Appliquez la règle des 4 R (Réduire, Réutiliser, Recycler, Revaloriser/composter).
- Tenez à jour un inventaire des substances dangereuses stockées dans les camps.
- Triez correctement les déchets médicaux à la source (cliniques, hôpitaux, services de santé) avant leur élimination.
- Imprimez de façon économe, lorsque cela est possible.

UNITÉ

NIVEAU INDIVIDUEL

## NE LAISSEZ AUCUN DÉCHET DERRIÈRE VOUS



Gardez le camp propre



Éliminez toujours correctement les déchets dangereux



Utilisez la poubelle appropriée



Optez pour des bouteilles et des sacs réutilisables



Mettez-vous au compostage

## INTERDICTION

- De jeter des bouteilles, des emballages et des sacs directement dans l'environnement.
- De brûler à l'air libre des déchets, qu'ils soient solides, dangereux, chimiques ou biomédicaux
- D'enfouir des déchets solides, dangereux ou chimiques.
- De brûler des pneus usagés.
- D'envoyer des déchets dangereux, des produits chimiques, des déchets biomédicaux ou des médicaments périmés dans une décharge ou un site d'enfouissement.



# IMPACT ÉLARGI



## LAISSEZ UN BILAN POSITIF



- Se renseigner sur les sites historiques, culturels et religieux et adopter un comportement respectueux des pratiques locales.
- Promouvoir le respect des traités internationaux sur l'environnement et fournir un appui au renforcement des capacités à ses homologues des États hôtes, notamment en ce qui concerne les programmes de sensibilisation des communautés locales et de la police de proximité.
- Laisser un bilan positif chaque fois que possible.

## INTERDICTION

- D'introduire des plantes ou des semences de son pays d'origine ou qui ne sont pas endémiques dans le pays de déploiement, et inversement.
- De faire l'acquisition de plantes ou d'animaux sauvages (vivants ou morts).
- D'utiliser du charbon de bois, de se servir de bois de chauffage pour la cuisson des aliments et de contribuer à la déforestation et à la perte de biodiversité.
- De nourrir des chiens et des chats errants dans les camps ou de contribuer à les nourrir en stockant de manière inadéquate les déchets alimentaires.
- D'abattre des arbres sans autorisation.



# SENSIBILISATION ET FORMATION À L'ENVIRONNEMENT



## AYEZ CONSCIENCE DE VOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE



- Appliquez les enseignements du module de formation préalable au déploiement consacré à l'environnement et aux ressources naturelles.
- À votre arrivée dans la mission, lors de la formation d'intégration à la gestion de l'environnement, écoutez attentivement et posez des questions.
- Dans votre campo, participez activement aux réunions d'information et aux inspections environnementales organisées par l'équipe Environnement.
- Appliquez activement les recommandations formulées à l'issue des inspections environnementales menées dans votre camp.
- Informez-vous sur le plan d'action environnemental et sur le tableau de bord d'évaluation environnementale de la mission.
- Soutenez vos points focaux Environnement au niveau du camp, du secteur ou de la région ainsi que du siège de la mission et collaborez avec l'équipe Environnement au sein de la direction de l'Appui à la mission.
- Participez aux événements et aux campagnes d'information sur l'environnement.
- Lorsque l'on vous le demande, contribuez à la collecte de données visant à mesurer la performance environnementale et à gérer les risques.

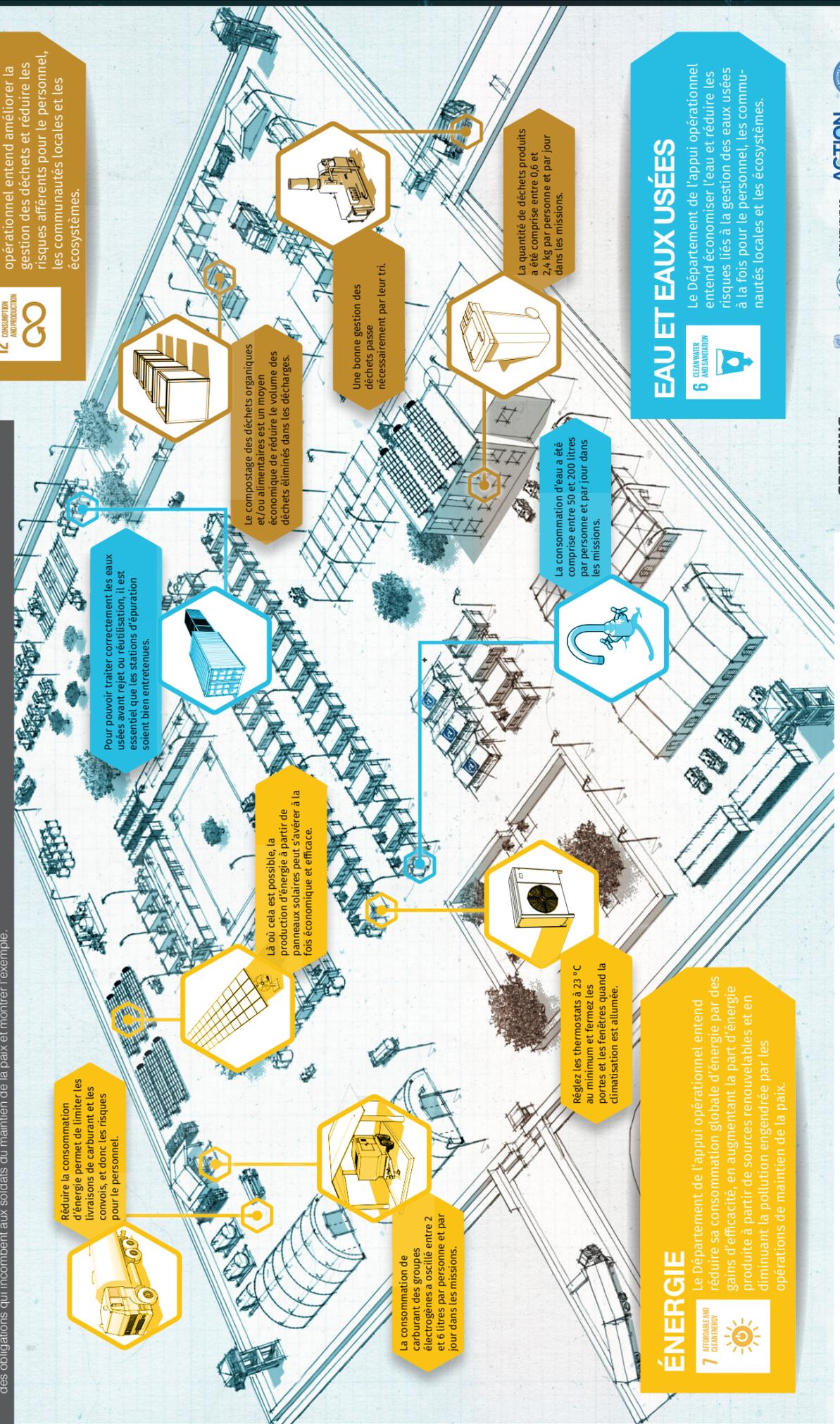
### STOP

- Stop – attendez un peu avant de vous lancer dans une nouvelle activité ou opération
- Think – réfléchissez : l'activité implique-t-elle des éléments qui pourraient avoir un impact sur l'environnement (ex : carburants, eau, déchets, etc.) ?
- Observe – observez le milieu environnant (canalisations, cours d'eau, arbres, etc.).
- Plan – concevez l'activité de sorte qu'elle ne nuise pas à l'environnement.



## EAU, ÉNERGIE ET GESTION DES DÉCHETS DANS LES MISSIONS DE L'ONU

Remarque : les chiffres ci-dessous ont été établis à partir des données communiquées par les missions pour la période 2018/19. Ils reflètent la situation actuelle et ne constituent pas des objectifs. Pour réduire l'empreinte environnementale des missions, tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils) doivent s'acquitter des obligations qui incombent aux soldats au maintien du maintien de la paix et montrer l'exemple.



La Stratégie environnementale pour les opérations de maintien de la paix (2017-2023) définit des objectifs et des mesures visant à favoriser le déploiement de missions responsables, qui utilisent au mieux les ressources naturelles, exposent les populations, les sociétés et les écosystèmes à des risques aussi faibles que possible et exercent, dans la mesure de leurs moyens, un effet favorable.



Centre des affaires militaires